FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE

Rhône

Fiche 3

Organisation des services périscolaires par la mairie

Rentrée 2024 / 2025

<u>Gestionnaire du périscolaire</u> : Monsieur Hervé DUMAS

☎ : 04 74 72 43 41 ☎ : 06 30 90 95 52

<u>Mail</u> : periscolaire@mairie-fleurieux.fr

<u>Téléphone de la garderie (pensez à prévenir en cas de retard)</u>

☎ : 04 74 72 43 44 ☎ : 06 70 64 86 76

I- RESTAURANT SCOLAIRE

Les repas sont préparés sur place en privilégiant des achats chez les producteurs locaux.

- **11h30-12h30 repas des maternelles.**
- **11h30-12h45 passage au self pour les primaires.**

Après le repas, les enfants vont s'amuser dans la cour ou dans la salle de motricité, encadrés par les agents municipaux et des animateurs de la MJC Fleurieux/Eveux.

- **Tarifs**

Le barème a été créé en cohérence avec les exigences de la Caisse d'Allocations Familiales :

Barème selon quotient familial	QF ≤ 380	380 à 540	540 à 750	750 à 1150	1150 à 1530	QF > 1530
Tarif cantine	**4,45**	**4,55**	**4,65**	**4,80**	**4,90**	**5,00**
Tarif garderie cantine	**0,71**	**0,76**	**0,82**	**0,87**	**0,93**	**1,00**
TOTAL cantine + garderie	**5,16**	**5,31**	**5,47**	**5,67**	**5,83**	**6,00**

II- GARDERIE

Le tableau ci-dessous détaille les différents services proposés dans le cadre du périscolaire :

Activité	Jours	Horaires	Enfants
Garderie du matin	lundi, mardi, jeudi, vendredi	**7h30 à 8h20** Horaire d'arrivée libre	Maternelles* Primaires
Garderie sur le temps méridien de cantine	lundi, mardi, jeudi, vendredi	**11h30 à 13h20**	Maternelles Primaires
Garderie du soir	lundi, mardi, jeudi, vendredi	**16h30 à 18h30** avec pause goûter** Horaire de départ libre	Maternelles* Primaires
Etudes dirigées	lundi et mardi	**16h30 à 16h45 :** pause goûter** **16h45 à 17h45 :** étude	Primaires

*Les enfants de maternelle étant trop jeunes pour rester à l'école de 7h30 à 18h30, ils peuvent être inscrits sur une même journée à la garderie du matin OU à la garderie du soir.
Toutefois, des dérogations temporaires pourront être délivrées dans des cas très spécifiques. Se renseigner auprès du service périscolaire.
**Le goûter est fourni par les parents.

Encadrement des enfants
Sur les temps de garderie, la surveillance des enfants est assurée par les agents municipaux et les animateurs de la MJC Eveux-Fleurieux, sous la responsabilité du gestionnaire du périscolaire.
Les études dirigées sont assurées par les enseignants de l'école du Chêne.

Lieu d'accueil de la garderie : dans le pôle autonome ou l'une des classes de l'école.
Le lieu sera fléché à la rentrée.

Garderie du matin :
Les parents confient leurs enfants aux agents de la garderie et doivent les accompagner à l'intérieur des locaux. Les parents ne doivent pas déposer leur enfant à la porte de l'école.

Garderie du soir :
Les parents viennent chercher leur enfant dans les locaux de la garderie.
Pour les enfants scolarisés en primaire, les parents peuvent signer une décharge autorisant leur enfant à rentrer seul.

Activités proposées aux enfants
Durant la pause méridienne ou sur le temps de garderie du soir, les activités suivantes pourront être proposées aux enfants : jeux collectifs, jeux de société, moments de détente, lecture, dessin, coloriage, dessin animé (de 10 min) sur un thème spécifique (ex : l'amitié), histoire racontée, etc.
Ces activités seront modulées en fonction du nombre d'enfants, de la météo ou des souhaits des enfants.

- **Tarifs**

Le barème a été établi en cohérence avec les exigences de la Caisse d'Allocations Familiales.

Barème selon quotient familial	QF ≤ 380	380 à 540	540 à 750	750 à 1150	1150 à 1530	QF > 1530
Tarif garderie matin	0,53	0,79	1,06	1,32	1,63	2,00
Tarif Etudes dirigées pour 1 heure	0,53	0,79	1,06	1,32	1,63	2,00
Tarif garderie soir pour 1 heure	0,53	0,79	1,06	1,32	1,63	2,00
Tarif garderie soir pour 2 heures	1,06	1,58	2,12	2,64	3,26	4,00

Toute heure commencée est due.

En cas de retard, les parents doivent contacter la garderie pour avertir le personnel :
- téléphone fixe **: 04 74 72 43 44 –** téléphone portable **: 06 70 64 86 76.**

Si les parents viennent récupérer leur enfant au-delà de 18h30, soit après l'horaire de fermeture de la garderie du soir, une pénalité de retard sera appliquée :
- Retard justifié : 2,80 € ;
- Retard non justifié et/ou abusif et/ou répétitif : 20,00 €.

Pour rappel, les emplois du temps des agents municipaux sont calés sur les horaires de garderie du matin et du soir. Tout retard a donc une incidence sur votre enfant et sur le personnel qui travaille à la garderie.

La municipalité se réserve la possibilité de refuser l'inscription d'un élève à la garderie en cas de retards répétés le soir.

III- MODALITES D'INSCRIPTION AU PERISCOLAIRE

Pour chaque année scolaire, nous vous remercions donc de bien vouloir nous transmettre :
. L'attestation de quotient familial ou une copie du dernier avis d'imposition pour le calcul du tarif,
. La fiche de renseignement dûment complétée,
. La fiche de décharge parentale,
. La charte signée.

- **Pré-inscription sur E-Ticket**

La mairie utilise le logiciel dématérialisé « E-Ticket » **https://eticket-app.qiis.fr/**
Il faut se connecter sur le site internet et remplir la fiche de pré-inscription.
Avant le 15 septembre 2024, il faut télécharger les documents demandés sur le site internet OU dans la boite aux lettres du restaurant scolaire (si vous rencontrez des problèmes de connexion).

Pour tout complément d'information : contacter M. DUMAS (y compris pour la visite des locaux).

- **Inscription de votre enfant au quotidien**

Sur le logiciel e-ticket, vous pouvez inscrire votre enfant selon les jours où il sera présent.
Les inscriptions sont à effectuer a minima une semaine à l'avance.
Vous pouvez le faire pour plusieurs semaines, voire pour l'année entière.

Sur le logiciel e-ticket, vous pouvez également désinscrire votre enfant les jours où il sera absent.

En cas d'absence imprévue (enfant malade par exemple), **prévenir le service périscolaire** au plus tard le matin-même avant 9h :

- téléphone fixe **04 74 72 43 41** ; téléphone portable ou SMS au **06 30 90 95 52**
- ou par mail : periscolaire@mairie-fleurieux.fr

Pensez à indiquer le nom de votre enfant et sa classe.
Si la situation se prolonge, rappeler le service périscolaire pour préciser la durée de l'absence.
Seules les absences signalées ne seront pas facturées (en accord avec M. DUMAS).

Si le service périscolaire n'est pas prévenu, l'inscription sera facturée en cas d'absence de votre enfant.

Les repas servis sans inscription seront facturés au double du prix standard.

Une dérogation est possible en cas d'urgence ou de situation particulière.
Se renseigner auprès du M. DUMAS.

- **Facturation**

Les factures seront envoyées avant le 15 du mois suivant par mail. Le règlement pourra se faire par :

- par TIPI sur www.tipi.budget.gouv.fr (code collectivité 001622 + numéro de facture), ou à partir du lien sur le site e-ticket https://eticket-app.qiis.fr/
- chèque libellé à l'ordre du **TRESOR PUBLIC.** Le chèque doit être envoyé avec le talon qui se trouve sur la facture, à la Trésorerie, 22 rue Etienne Dolet, 69170 TARARE.

Pour les personnes n'ayant pas internet, les factures seront remises en mains propres ou envoyées par courrier.

En cas de difficultés de paiement, nous vous invitons à contacter le service périscolaire.

- **Règles de vie à la cantine et à la garderie**

Une charte et un règlement expliquant les règles de vie à la cantine et à la garderie ont été mis en place. Ils vous seront distribués en début d'année.
Cette charte explique les droits et les devoirs des enfants au sein du Restaurant Scolaire.
Nous vous invitons à lire la charte avec votre enfant et de nous retourner un exemplaire signé par vous-même et votre enfant.

Tout comportement excessif, injurieux et/ou déplacé de la part d'un ou plusieurs enfants sera puni. En fonction du degré de gravité, le gestionnaire du périscolaire pourra signaler ces comportements aux parents.
La mairie pourra prendre les dispositions nécessaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion, afin d'assurer et maintenir le bon déroulement du service périscolaire.

Cordialement,

L'adjointe au maire en charge des affaires scolaires et de l'enfance,
Véronique BOUCHARD